



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort des emplacements réservés à l'affichage électoral des candidats à l'élection législative partielle dans la 1^{re} circonscription de Charente des 22 et 29 janvier 2023

En application des dispositions de l'article R. 28 du code électoral, l'attribution des emplacements réservés à l'affichage des candidats lors de la période de campagne électorale a été effectuée le vendredi 30 décembre 2022 à 18h15, sous l'autorité de Madame Sandy LECOQ-ESPALLARGAS, sous-préfète chargée de la relance, représentant la préfète de la Charente.

Cette opération a été réalisée en présence des représentants des candidats, informés de la date du tirage au sort lors du dépôt des candidatures.

Il a été procédé à un tirage au sort informatisé, réalisé à l'aide du tableur LibreOffice Calc sur lequel les noms des candidats et de leurs remplaçants ont été préalablement inscrits.

Cette opération s'est terminée à 18h20.....

Les résultats du tirage au sort sont annexés au présent procès-verbal.

Angoulême, le 30 décembre 2022

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète,


Sandy LECOQ-ESPALLARGAS